

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 19 mars 2012 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. MAGELLA DUCHESNE

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. DOMINIQUE CÔTÉ

Assistent également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAU, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, secrétaire-trésorier adjoint.

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

64.03.12

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier en ajoutant à *Autres sujets s'il y a lieu* :

A) Approbation du prix de vente d'un terrain. Re: 10A-200, rang V, Canton Labarre; et B) Autorisation de signature pour une servitude avec Hydro-Québec.

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 5 MARS 2012**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 5 mars 2012.

65.03.12

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que le procès-verbal de la

séance régulière du Conseil tenue le lundi 5 mars 2012 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance. La présente résolution est adoptée séance tenante.

4.- CORRESPONDANCE

- Un accusé de réception du Ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales, reçu le 8 mars 2012. Madame Johanne Faucher, conseillère en développement et en concertation, nous mentionne qu'ils procéderont à l'étude de notre demande d'aide financière et qu'ils nous aviseront dès qu'une décision sera connue.

- Un accusé de réception du Ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre du programme de soutien Municipalité amie des aînés, reçu le 8 mars 2012. Madame Johanne Faucher, conseillère en développement et en concertation, nous mentionne qu'ils procéderont à l'étude de notre demande d'aide financière et qu'ils nous aviseront dès qu'une décision sera connue.

5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 5 MARS 2012 AU 16 MARS 2012

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER	:	34
		340.32 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	182
		232.26

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER	:	168
		817.64
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	2

009.28

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et

r
é
s
o
l
u

u
n
a
n
i
m
e
m
e
n
t

d
·
a
p
p
r
o
u
v
e
r

l
e
s

l
i
s
t
e
s

d
e
s

c

o
m
p
t
e
s

à

p
a
y
e
r

p
r
o
d
u
i
t
e
s

a
u

C
o
n
s
e
i
l

p
o
u
r

l
a

p
é
r
i
o
d
e

d
u

5

m
a
r
s

2
0
1
2

a
u

1
6

m
a
r
s

2
0

1

2

,

l

e

s

q

u

e

l

l

e

s

o

n

t

é

t

é

p

r

é

c

é

d

e

m

m

e

n

t

v

é

r

i

f
i
é
e
s

p
a
r

l
e

c
o
m
i
t
é

d
e
s

f
i
n
a
n
c
e
s

e
t

d
'
a
u

t
o
r
i
s
e
r

l
e

S
e
c
r
é
t
a
i
r
e
-
t
r
é
s
o
r
i
e
r

à

l
i
b
é
r
e

r
l
e
s

f
o
n
d
s

à

c
e
t

e
f
f
e
t
.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 10438 à 10458; 10509 à 10538; ainsi que 929; soient et sont acceptés tels que libérés et que cette résolution soit adoptée séance tenante.

Je , soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 19^{ième} JOUR DU MOIS DE MARS 2012

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

6.- NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT POUR LES MOIS D'AVRIL, MAI ET JUIN 2012

67.03.12 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que ce Conseil nomme M. Fernand Bouchard comme maire-suppléant pour les mois d'avril, mai et juin 2012, et qu'il soit également désigné substitut du maire à la M.R.C. de Lac-St-Jean-Est pour la même période.

Il est en outre résolu que M. Fernand Bouchard soit autorisé à signer les chèques de la Municipalité en l'absence de Monsieur le maire pendant cette période et que la présente résolution soit adoptée séance tenante.

7.- DEMANDE DE BARRAGE ROUTIER SYMBOLIQUE DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

68.03.12 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu unanimement d'autoriser la Croix-Rouge canadienne à procéder à un Barrage routier symbolique le 12 juillet 2012 dans notre municipalité, plus précisément aux intersections de l'avenue Saint-Alphonse et de la rue Napoléon ainsi que de l'avenue Saint-Alphonse et de la rue Armand, dans le cadre de leur campagne financière annuelle. La présente résolution est adoptée séance tenante.

8.- AUTORISATION POUR ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno désire dorénavant procéder à des séances sans papier;

69.03.12 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'autoriser Gilles Boudreault, directeur général, à procéder à l'achat d'équipements informatiques pour le Conseil municipal selon les modalités soumises par BGM informatique et nos besoins préalablement analysés, au montant de 17 500 \$, dont 7 500 \$ déjà prévu au budget.

Il est en outre résolu que le 10 000 \$ supplémentaire soit pris à même le surplus et que cette résolution soit adoptée séance tenante.

9.- AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 332-12 CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

l. Jean-Claude Bhérier donne avis qu'il présentera lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement portant le numéro 332-12 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux.

Il est entendu que le Conseil municipal dispense le Secrétaire-trésorier de la lecture entière de ce règlement lors de son approbation.

10.- AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 331-12 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE LA PHASE VIII DE NOTRE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

l. Magella Duchesne donne avis qu'il présentera lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement portant le numéro 331-12 décrétant un emprunt concernant la construction de la phase VIII de notre développement résidentiel.

Il est entendu que le Conseil municipal dispense le Secrétaire-trésorier de la lecture entière de ce règlement lors de son approbation.

11.- ADOPTION D'UN RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 1007-12 CONCERNANT LE COMMERCE DE REGRATTIER, DE RECYCLEUR ET PRÊTEUR SUR GAGES

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q., c. C-47.1 permet à la Municipalité d'adopter tout règlement pour régir le commerce de *prêteurs sur gages*, marchands d'effets d'occasion et marchands de bric-à-brac, communément appelé *regrattier*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce Conseil tenue le 5 mars 2012;

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu unanimement d'adopter le présent règlement portant le numéro 1007-12 et faisant partie intégrante de la présente résolution.

12.- ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN. RE: P-10A-158, RANG 5, CANTON LABARRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno désire acquérir une certaine parcelle de terrain appartenant

présentement à la compagnie "9200-1270
Québec Inc."

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'acquérir une parcelle de terrain désigné comme étant une partie du lot 10A-158 tel qu'indiqué sur la description technique préparé par Frédéric Gilbert, arpenteur-géomètre, sous sa minute 2041, au montant de un dollars (1,00 \$).

Il est en outre résolu que cette entente fasse partie intégrante de cette résolution et que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à celle-ci. La présente résolution est adoptée séance tenante.

13.- APPROBATION DU PRIX D'ACHAT D'UN TERRAIN. RE: P-10A, RANG IV, CANTON LABARRE

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'approuver l'achat d'un terrain désigné comme étant une partie du lot 10-A, Rang IV, Canton Labarre, au montant de 7 500 \$, taxes en sus si applicables, et aux conditions décrites ci-après:

- payable au complet à la signature;
- les frais légaux seront à la charge de l'acheteur.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cet achat de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

14.- APPROBATION DU PRIX D'ACHAT D'UN TERRAIN. RE: P-10A, RANG IV, CANTON LABARRE

73.03.12 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver l'achat d'un terrain désigné comme étant une partie du lot 10-A, Rang IV, Canton Labarre, au montant de 84 000\$, taxes en sus si applicables, et aux conditions décrites ci-après:

- le plan annexé à l'offre d'achat fait partie intégrante de celle-ci;
- le paiement pour l'achat du terrain se fera comme suit : 28 000 \$ sera payé à la signature et 28 000 \$ à la date anniversaire de cette signature pour les deux années suivantes, soit 2013 et 2014;
- l'éventuelle rue donnant sur la route 170 sera aménagée à la charge de l'acheteur;
- cette même rue sera aménagée à la limite ouest de l'actuelle zone blanche;
- les terrains à développer dans l'actuelle zone verte sont réservés pour d'éventuelles résidences;
- l'ensemble des démarches menant au dézonage seront la responsabilité du vendeur;
- le cadastre, le prix de vente et plan de développement devront faire l'objet d'une entente au préalable entre les parties;
- lorsque vendu, le fruit de la vente sera partagé à part égale entre le vendeur et l'acheteur;

- cette entente porte sur quatre (4) terrains d'une profondeur maximale de 30 mètres donnant à l'ouest de la rue projetée.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cet achat de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

15.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Des discussions se font en lien avec certains problèmes d'eau dans la municipalité. De plus, il est question de quelques réparations concernant l'avenue Saint-Alphonse Sud qui seront analysées ultérieurement.

B) LOISIRS ET CULTURE

Motion de félicitations

74.03.12

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations à madame Nilka Gagné, étudiante à l'UQAC en Sciences de l'activité physique, pour son prix de "Leadership et engagement social féminin" dans le cadre des honneurs décernés par le Réseau du sport étudiant du Québec. La présente résolution est adoptée séance tenante.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Berthold Tremblay mentionne que la prochaine rencontre de la Régie incendie secteur Sud se tiendra à Hébertville, mardi le 20 mars.

D) URBANISME

M. Magella Duchesne donne un bref compte rendu de la dernière réunion d'urbanisme qui s'est tenue mercredi dernier.

16.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

A) Approbation du prix de vente d'un terrain. Re: 10A-200, Rang V, Canton Labarre

75.03.12

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 10A-200, Rang V, Canton de Labarre, au montant de 28 584.50 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- Construction d'une résidence familiale dans les deux ans suivant la signature du contrat.
- Si non construction dans les deux ans, rachat par la Municipalité aux mêmes conditions.

- Accorder une servitude d'utilité publique à la municipalité de Saint-Bruno.
- Accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec.
- Payable au complet à la signature du contrat.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

B) Autorisation de signature pour une servitude avec Hydro-Québec

76.03.12

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de mandater le notaire Me Michel Lapointe pour l'acquisition d'une servitude avec Hydro-Québec dans le cadre de la phase VII de notre développement résidentiel.

Il est en outre résolu d'autoriser M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, à signer les documents relatifs à ce dossier. La présente résolution est adoptée séance tenante.

17.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

18.- LEVÉE DE LA SÉANCE

77.03.12

Il est proposé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 20:45 HEURES

LE MAIRE

LE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
R

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES
BOUDREAUULT